

Questions orales

M. Epp (Provencher): Que j'essaie un peu pour voir—en tout cas, ce serait mieux que ce que je vois en ce moment de l'autre côté.

Soyons sérieux. Pour en revenir à la question, le gouvernement veut manifestement proposer un projet d'ensemble, lequel comprend notamment un examen de l'agriculture, que nous entreprendrons sous peu.

* * *

● (1440)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—
L'INCIDENCE DES RÉDUCTIONS DE DROITS TARIFAIRES SUR
L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre du Commerce extérieur. Elle découle du débat d'hier sur le libre-échange. Au cours du débat, la ministre a confirmé que le gouvernement avait l'intention de supprimer complètement les droits tarifaires sur les échanges canado-américains sur une période de dix à quinze ans. La ministre peut-elle dire ce qu'il restera de l'Accord canado-américain sur l'automobile et de ses clauses relatives à la production au Canada si les droits tarifaires sur les automobiles sont supprimés d'ici dix ans?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai bien dit à la Chambre que l'Accord de l'automobile n'était pas sur le tapis. Je le répète, le NPD essaie de faire le travail de Peter Murphy à sa place, il essaie de mettre l'Accord de l'automobile sur le tapis. Je rappelle au député que les droits tarifaires n'ont cessé de diminuer depuis 22 ans dans le cadre de cet accord. Comme je l'ai dit au cours du débat, les droits tarifaires ont baissé considérablement sur quelques années et l'Accord de l'automobile a continué à favoriser la production et la création d'emplois en Ontario.

M. Cassidy: Il importe peu que l'Accord de l'automobile soit sur le tapis ou non; en effet, dans les discussions sur le libre-échange, le gouvernement met cet accord en péril en voulant supprimer complètement les droits tarifaires.

LES MESURES INCITATIVES POUR LES CONSTRUCTEURS
D'AUTOMOBILES ÉTRANGERS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Qu'est-ce qui pousserait les constructeurs d'automobiles étrangers à respecter les clauses de l'Accord sur l'automobile et de veiller à ce que la participation canadienne soit forte dans la production au Canada s'il n'y a plus de barrières tarifaires entre les deux pays parce que le gouvernement supprime complètement les droits et qu'il ne laisse aucune mesure incitant les sociétés à respecter le pacte?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je suis vraiment surprise, monsieur le Président, par l'ignorance que révèle cette question. Le stimulant pour les producteurs d'automobiles sera l'accès assuré et plus facile au riche marché nord-américain.

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE LE RESPECT DU PROTOCOLE D'ENTENTE
INTERVENU AVEC LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics et responsable de la Société immobilière du Canada à Mirabel. Les expropriés et les locataires-occupants de Mirabel, monsieur le Président, sont très inquiets depuis la visite des fonctionnaires des Travaux publics à Mirabel, savoir que ceux-ci réviseraient le Protocole d'entente signé en mars 1985 par l'ex-ministre, le député de Joliette. Est-ce que le ministre peut garantir à mes commettants que le Protocole d'entente signé par l'ex-ministre, au nom du gouvernement, sera respecté à la lettre et que les crédits prévus de la relance agricole ne seront pas diminués afin que le dernier dossier des expropriés et des locataires soit traité comme le premier?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, premièrement, puis-je dire que les affaires sont comme d'habitude. Monsieur le Président, j'aimerais informer la députée d'Argenteuil—Papineau qu'il n'est pas question de modifier le Protocole d'entente signé par les expropriés de Mirabel et le ministère des Travaux publics, en mars 1985. Depuis 1984, soit en deux ans et demi seulement, ce gouvernement a signé 1 100 offres d'achat représentant 80 p. 100 de l'opération globale. Nous prévoyons que cette opération sera complétée d'ici la fin de l'année.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LES SERVICES D'EXTINCTION DES INCENDIES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ce gouvernement dilapidateur qui s'acharne à faire des économies de bouts de chandelles a ordonné à Transports Canada, pour économiser 1,5 million de dollars, de poser un geste sans précédent en abaissant les normes de sécurité qui s'appliquent aux pompiers dans les aéroports canadiens. Dorénavant, les pompiers des aéroports canadiens ne feront pas de temps supplémentaire et ils ne seront pas remplacés s'ils sont malades. Le ministre des Transports croit-il qu'il vaut la peine de ternir la réputation exceptionnelle des aéroports canadiens en matière de sécurité pour économiser 1,5 million de dollars, en violant nos propres normes de sécurité et en mettant en péril la sécurité des voyageurs au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Je ne voudrais surtout pas que le député succombe d'une crise quelconque en s'emportant de la sorte, monsieur le Président. Il y a six mois, le service de sauvetage et d'extinction d'incendies d'aéronefs comptait 657 pompiers ou autres employés, soit le même nombre qu'aujourd'hui. Certaines personnes ont été redéployées en fonction des besoins, mais les effectifs n'ont pas été réduits.